



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;  
VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1 de la licence mention Économie Gestion** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- Mme LE QUÉRÉ Françoise      **Maître de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- M. NDIONE Mamadou      Maître de Conférences

**Membres du jury :**

- M. RICHARD Pierre	Professeur agrégé
- M. DÉMAREST Guy	Vacataire chargé d'enseignement - Enseignant du secondaire
- M. PIATECKI Cyrille	Professeur des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans le 12 novembre 2025

Eric BLOND



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;  
VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

## DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Économie Gestion** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- M. RAULT Christophe **Professeur des Universités**

**Vice-Président du jury :**

- M. BAKO LIBA Bernard **Maître de Conférences**

**Membres du jury :**

- M. DESROZIERS POMME Adrien	Maître de Conférences
- Mme RAFFINAT Nathalie	Professeure agrégée
- M. TESSIER Alexandre	Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 12 novembre 2025

Éric BLOND



## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;  
VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

## DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du semestre **5 de la licence mention Économie Gestion** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- Mme RADU Denisa **Maître de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- Mme DUBOST Nathalie Professeure des Universités

**Membres du jury :**

- |                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| - M. DIRER Alexis         | Professeur des Universités  |
| - M. DESCHAINTRE Stéphane | Maître de Conférences       |
| - Mme RABAUD Isabelle     | Professeure des Universités |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025

Eric BLOND